

## **Culture et présidentielle : demandez le(s) programme(s) !**

A paraître dans L'Observatoire, 2007

**Est-ce faire preuve d'une confondante naïveté que d'aller rechercher dans les propositions actuelles des différents partis politiques, au cas où les électeurs leur remettraient les « clés du pouvoir », le sort qu'ils entendent réserver aux affaires culturelles ?** Au vu des politiques mises en œuvre après 1981, la relecture du programme commun de la gauche sur ce thème laisse un sentiment partagé. De façon plus générale, on sait, depuis Schumpeter au moins, que les élections sont essentiellement l'occasion de désigner ceux dont les choix futurs deviendront « volonté générale ». Reste que, comme avant toute échéance électorale et compte tenu des diagnostics répétés sur la crise de la démocratie, les principaux compétiteurs sont actuellement conduits à ranimer toute la mystique du « pacte électoral ».

2007 sera marquée par des échéances considérées comme majeures (présidentielle puis législatives). La nationalisation de la vie politique, à laquelle concourent les principaux médias – également nationaux (i.e. parisiens) – conduit à faire de ces deux consultations des moments déterminants. Mais on peut en douter. Le basculement de l'équilibre des pouvoirs en faveur de l'exécutif et plus précisément du chef de l'État, a fait de la désignation de ce dernier un événement politique structurant pour les partis politiques, y compris chez ceux qui se gardent bien de se donner les moyens politiques d'avoir quelques chances de succès lors de cette compétition tout en consacrant une part substantielle de leur énergie à se choisir et à soutenir un(e) candidat(e). C'est que loin de disqualifier les partis, la V<sup>e</sup> République leur a conféré un rôle essentiel dans la compétition électorale. Mais l'expérience de trois cohabitations montre qu'un président dépourvu de majorité à l'Assemblée Nationale, n'est rien ou pas grand chose, tout juste protégé par ses successeurs éventuels qui se gardent d'affaiblir totalement une position qu'ils ambitionnent d'occuper. Quant aux législatives, la domestication du Parlement depuis 1958, et surtout 1962, n'en fait guère le lieu où pourraient se déterminer les choix majeurs pour l'avenir du pays. Si les trois cohabitations et les serments des uns et des autres pour le renforcement de son rôle, ont quelque peu changé la donne, la décentralisation d'un côté et la construction européenne de l'autre, ont multiplié les centres de décisions et créé de nombreuses concurrentes à l'arène parlementaire.

S'attacher aux questions de culture ne fait qu'accroître ce doute. Hors le vote d'un budget construit par le gouvernement et diverses mesures de régulation (audiovisuel, droits

d'auteurs, en particulier), sectorielles (archéologie, musées) ou à portée limitée (EPCC, licences d'entrepreneurs de spectacles), le rôle du Parlement dans la définition des politiques culturelles est particulièrement symptomatique de son affaiblissement sous la V<sup>e</sup> République. Rappelons, en outre, qu'avec simplement six commissions, il est loin de pouvoir affiner son pouvoir de contrôle sur l'exécutif et est ainsi dépourvu d'une forte capacité d'expertise culturelle. Les nouvelles dispositions concernant les lois de finances (LOLF) devraient en principe lui permettre d'être plus vigilant quant à l'efficacité des missions confiées aux services de l'État. Mais notre médiocre culture de l'évaluation invite à réserver tout pronostic d'évolution sensible et rapide sur ce point. Par ailleurs, on sait maintenant et au moins depuis que l'on dispose de données statistiques, c'est-à-dire depuis le début des années 90, que les grandes villes sont des acteurs autrement plus déterminants dans le financement de la vie culturelle que le ministère de la Culture. Le poids des institutions nationales et souvent parisiennes sur le budget de l'État est tel que ses capacités d'interventions supplémentaires ou de réorientations de sa politique sont quasi inexistantes. À quoi bon alors imaginer l'avenir quand ce qui attend les futurs ministres est avant tout la gestion du passé ? Heureusement, les services de l'État en région ont gardé une fort utile capacité d'expertise. Mais il leur faut désormais renoncer aux fonctions de pilotage et de coordination des politiques d'Etat qui faisaient le charme de leurs activités, pour trouver leur place de partenaire parmi d'autres au sein de gouvernances culturelles territoriales peu hiérarchisées.

Cependant, la vie politique a besoin de rituels et la production d'un « programme » quelle que soit son indigence, en est un. Par ailleurs, la technicisation de l'activité politique et plus encore, une certaine définition de la compétence en politique, portée par la technocratie politiquement dominante depuis le début des années soixante, ont fait de la capacité à formuler des réponses précises aux différents enjeux du moment, l'une des ressources permettant d'être reconnu(e) apte à entrer dans la catégorie des « hommes (ou des femmes) d'État ». Les luttes internes aux différentes organisations sont ainsi particulièrement orientées par l'élimination de ceux ou celles qui sont jugé(e)s comme n'ayant pas le « niveau » ou pouvant constituer de futures « erreurs de casting ». On voit de cette façon que la production d'un « programme » peut servir à bien d'autres enjeux que la seule préparation à l'exercice du pouvoir et que ses usages à la fois symboliques et politiques (au sens « politicien ») peuvent être plus importants que son éventuelle traduction en politiques publiques.

La matière programmatique ne manque donc pas à la veille des échéances électorales à venir et elle va sans doute continuer à croître. On observe d'abord que les nouveaux moyens de communication ont mis fin à la production de ces petits livres compilant les axes principaux des mesures et politiques promises. Les documents rassemblés pour la présente

synthèse ont été trouvés sur le net<sup>2</sup>. Certains peuvent faire l'objet d'édition « papier » (comme le projet socialiste). Mais sous ce format électronique, des réflexions ou propositions concernant la culture peuvent prendre la forme de contributions mises en lignes, additives et personnalisées, voire de blogs. Enfin, des sites peuvent accueillir des forums où se brassent idées, revendications et projets, sans nécessairement que tous les arbitrages à leur sujet soient rendus. La notion de « programme » prend de cette façon un caractère beaucoup plus flou que renforce la propension des élections présidentielles à ajouter aux propositions collectives des partis (plus ou moins nettement arrêtées), les amendements plus personnels que pourront apporter leurs champions. Ainsi, les candidats à l'investiture socialiste ont été interrogés par la section culture de leur parti sur la mise en œuvre du volet culturel du projet de leur formation. La remarque de Ségolène Royal concernant le projet socialiste (« ce n'est pas le petit livre rose ») résume bien les différents aspects de cette situation, bien au-delà de ce qu'elle avait précisément voulu signifier.

### *Logique des idé(ologi)es*

En parcourant ces différents documents, on peut d'abord distinguer des formations politiques dont l'offre essentiellement idéologique déroule ses divers composants dans une large indifférence aux enjeux contemporains des professions et organisations culturelles. L'atmosphère paranoïaque caractéristique des formations de l'extrême droite, se traduit par l'évocation d'une cascade de menaces diverses sapant les fondements d'une identité culturelle nationale. Ainsi au FN, le programme culture évoque un « *génocide culturel* » constituant le quatrième côté du « *carré diabolique de la destruction de la France* ». Il s'agit alors de se libérer du « *conformisme totalitaire culturel* » tout autant que de la « *colonisation* » nord américaine. Parmi les 100 premières mesures de Philippe de Villiers, la promotion de la culture nationale vise un art « *enraciné et libéré du culturellement correct* ». Pour l'Alliance Royaliste, il s'agit aussi de libérer « *la culture de l'idéologie* ». Dans toutes ces déclarations, il est question de rétablir la primauté du beau, du bien et du vrai, dont, comme le développe longuement le texte du FN, la réalité est une évidence, à la fois fruit de l'enracinement national et de règles esthétiques universelles. Sur ce point, les mesures présentées par l'ancien secrétaire d'État auprès du ministre de la Culture et de la communication sont les seules à actualiser la formulation de leur vision du monde en refusant « *un enseignement multiculturel* » et s'engageant à proscrire « *le multiculturalisme dans les programmes* ». Le programme du FN, quant à lui, trahit une brave méconnaissance des milieux culturels, évoquant « *les MJC (Maisons des jeunes et de la culture, fondées par Malraux et récupérées par la gauche la plus extrémiste)* », tout en cherchant à faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit (« *Brecht, Kafka ou Beckett, à qui nous ne dénonçons pas un certain génie littéraire* »),

---

<sup>2</sup> Avec la collaboration de Alice-Anne Jeandel, étudiante en master 2 « Direction de Projets Culturels », IEP de Grenoble.

« *Nous ne nions pas la qualité d'un Bernhard ou d'un Césaire* »). L'ambition affichée est apparemment limitée à un certain rééquilibrage idéologique. Mais doit-on se rassurer de voir tous ces textes afficher pour principale intention de libérer l'art et les milieux culturels de tout ce qui pourrait les entraver ou les contraindre ? De son côté, Lutte Ouvrière déniait toute autonomie au culturel, n'indique aucune orientation spécifique à ce domaine (même si son ambition de formation intellectuelle et politique des travailleurs urbains et ruraux, afin de conscientisation, pourrait passer pour une forme de politique culturelle).

### ***Logique des enjeux***

Les autres formations, en revanche, s'attachent plus ou moins longuement aux divers thèmes qui occupent aujourd'hui les milieux culturels. En ne relevant que les contenus des chapitres ou parties de leurs documents consacrés à ce domaine spécifique, le risque est grand de négliger l'impact qu'auront sur lui les politiques sociales ou éducatives, économiques ou fiscales, les questions institutionnelles (construction européenne, décentralisation, organisation constitutionnelle), le traitement des problèmes de l'immigration ou de l'aménagement du territoire, etc. Nous bornerons toutefois cette lecture à cette catégorie de propositions où se formulent les réponses des uns et des autres aux différents enjeux qui intéressent aujourd'hui les professionnels de la culture.

### ***Les moyens de l'État***

Concernant de futures responsabilités nationales, les programmes des différentes formations comprennent logiquement un certain nombre de points relatifs à l'action de l'État. S'agissant de ses moyens d'intervention, le Parti Communiste redéfinit le 1% non plus au regard du budget global de l'État mais par rapport au PIB (sans malheureusement fournir d'explication sur ce point) et s'engage en faveur d'une loi « *d'orientation et de programmation budgétaire qui devra être mise en débat sans délai au Parlement* ». Le Parti Socialiste se limite à promettre le « *renforcement des moyens budgétaires afin qu'ils retrouvent les plus hauts niveaux connus sous la gauche depuis 1981* ». À l'UMP, où l'on a manifestement une certaine culture de la construction budgétaire, on annonce vouloir « *augmenter et protéger le budget consacré au ministère de la Culture sans jouer sur les périmètres* ». De même, les Verts souhaitent garantir dans le budget de l'État « *la part nécessaire pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle de régulateur de l'économie de la culture – 1 % du budget de l'État à périmètre constant étant un plancher minimum – et réserver au sein de ce budget une part significative pour le soutien à la création contemporaine et à l'emploi culturel* ». Plus précis que le projet de l'UMP (« *Contrat de législature 2007-2012* »), le texte « *Culture : l'heure du nouveau souffle* », issu en mars 2006 de la direction des études, ajoute à la sanctuarisation du budget ministériel un diagnostic assez précis sur la charge en dépenses de fonctionnement

résultant des différents grands travaux décidés par les précédents chefs d'État français et conclut sur la nécessité de limiter « *progressivement la part des crédits de fonctionnement de l'administration. Ces marges budgétaires nouvelles permettraient de financer de nouvelles politiques et de recentrer le soutien ministériel sur les artistes (aide à la création) et sur le public (soutien de la demande)* ». La synthèse des propositions destinées à la Convention pour un projet populaire (également intitulée « Culture : l'heure du nouveau souffle ») projetait de « *réunir dans un même ensemble l'Éducation nationale, la Culture et la direction du développement des médias car l'école et les médias sont les leviers principaux de la démocratisation culturelle* ». Le texte de la direction des études le suggérait également. Mais le projet de l'UMP ne semble pas avoir repris cette proposition. En revanche y figure une petite révolution : l'intégration de procédures d'administration à distance (*at arm's length*), caractéristique des modèles anglais et scandinaves, consistant à déléguer un pouvoir de décision dans l'attribution des aides à la création à des institutions indépendantes qui n'ont aujourd'hui qu'un rôle consultatif. Ajoutons enfin que la direction des études de l'UMP estimait que les aides à la création devaient « *continuer (sic !) de relever en premier lieu de l'État (...) pour assurer la neutralité du processus d'aide à la décision, sous réserve que les critères actuels d'attribution des soutiens financiers soient revus* ». Peu argumentée (et pour cause !), peu précise (quels « *critères actuels* » ?) et peu opérationnelle (comment articuler de façon privilégiée les services de l'État, même déconcentrés, aux multiples activités de création ?), cette proposition n'a pas été reprise dans le projet de l'UMP.

### *L'action des collectivités territoriales*

Sur ce point, la synthèse des propositions de l'UMP pouvait inquiéter. Le rôle majeur des collectivités et des communes en particulier était totalement oublié et la décentralisation n'était envisagée que sous la forme archaïque (mais toujours d'actualité...) de la délocalisation partielle des activités d'institutions parisiennes. Heureusement, la direction des études qui a mené une réflexion sérieuse, a bien relevé que non seulement les moyens du ministère ne constituent qu'une part minoritaire des crédits d'État affectés à la culture mais aussi que cet ensemble est doublé par l'action des autorités locales. Toutefois, au final, le projet de législature est muet sur la décentralisation culturelle alors qu'elle est explicitement, depuis la nomination de J.J. Aillagon, l'une des missions du ministère de la Culture. Seul est évoqué, dans la logique de la loi du 13 août 2004, le partage des responsabilités en matière d'enseignements artistiques. Mais le programme du P.S. ne fait pas mieux, se limitant à évoquer la reconnaissance des identités culturelles régionales « *comme prévu par la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales* ». Il est vrai qu'elle n'est toujours pas ratifiée par la France alors que notre gouvernement a occupé une position de pointe en faveur de la

diversité culturelle lors des débats autour de la Convention Unesco. L'UDF a fait également de cette ratification un élément de son programme. Les Verts et le Parti Communiste sont également muets sur ce point. Manifestement, le lourd et il est vrai peu malléable dispositif constitutionnel en faveur des expérimentations territoriales, pas plus que les perspectives de régulations locales des rapports entre les différents acteurs des politiques culturelles, n'ont retenu l'attention des rédacteurs de ces documents. Le statocentrisme des politiques culturelles (caractéristique du modèle français) a encore de beaux jours devant lui ! C'est en tout cas ce que confirment plusieurs mentions faisant exclusivement appel à des régulations législatives : loi d'orientation et de programmation budgétaire (PCF), loi de programme sur le spectacle vivant (P.S., UDF). Seul le parti de François Bayrou évoque une répartition complémentaire des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales, tout en assurant qu'il ne s'agit pas « de faire disparaître de la scène le ministère de la culture mais de lui confier un rôle de garant des grands équilibres et, le cas échéant, de sanction des dérives toujours possibles (comme on peut le voir en Languedoc-Roussillon) ».

#### *Démocratisation culturelle et éducation artistique*

« Casser le mur invisible qui sépare trop souvent les Français de la culture » (UMP), favoriser « l'accès de tous à la culture » (P.S.), « relancer la démocratisation culturelle par l'éducation et les pratiques artistiques » (Verts), la plupart des partis restent sur ce point dans le *mainstream* des politiques culturelles. Le document de la direction des études du premier rappelle bien, chiffres à l'appui, que la démocratisation culturelle est jusqu'à aujourd'hui restée un « vœu pieu ». Mais plutôt que d'interroger une ambition toujours déçue et d'envisager d'autres perspectives aux politiques culturelles, la plupart de ces programmes se focalisent sur la question des méthodes. La relance de l'éducation artistique et culturelle trouve alors comme souvent son statut de panacée universel. Si, toutefois, le P.S. et le P.C.F. évoquent sur ce point un soutien à l'éducation populaire, l'UMP envisage de généraliser les jumelages des établissements scolaires avec des institutions culturelles. Tous les acteurs engagés dans de telles actions apprécieront cette unanimité en leur faveur, à moins qu'ils ne s'exaspèrent des écarts entre ces déclarations d'intention et les moyens qui leur sont effectivement alloués. On peut lire aussi avec un certain scepticisme, fruit de l'expérience, l'évocation d'une place renforcée pour la culture dans l'audiovisuel (UMP) ou les réseaux numériques (UMP, P.S.). Une des meilleures chances de réalisation d'un programme étant qu'il soit déjà en œuvre, voire réalisé, c'est sans doute pourquoi tant l'UMP que le P.S.

veulent faire des médiathèques des lieux essentiels dans l'accès du plus grand nombre à la culture... De même, si l'UMP propose de réorienter l'aide publique en faveur de la stimulation de la demande (gratuité des musées nationaux, « chèques culture », etc.), on remarque que rien n'est dit de la mise en œuvre de tels dispositifs par des collectivités territoriales, de leurs bilans et des éventuelles coopérations qui pourraient s'organiser sur ce point entre les différents niveaux d'action publique.

### *Le régime d'assurance -chômage des professions du spectacle*

Unanimité ici concernant le maintien d'un régime spécifique. Toutefois, les méthodes et les ambitions indiquent certaines divergences quant au rôle de l'État à l'égard de ce que concluront les partenaires sociaux : le P.S. annonce vouloir consolider « *le régime des intermittents du spectacle au sein du régime général d'assurance-chômage* », l'UDF fait référence à la proposition de loi à ce sujet « signée par une majorité de tous bords et qu'un parlement libre aurait déjà votée », l'UMP entend « *construire un dispositif pérenne d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle, en concertation avec les partenaires sociaux* », le P.C.F promet que « *le protocole d'accord de 2003 abrogé et la solidarité interprofessionnelle garantie* » et ajoute qu'« *un statut des plasticiens sera discuté et mis en place* », la LCR retirera « *le protocole d'accord de juin 2003 sur l'assurance-chômage des intermittents* ». Plus précis les Verts évoquent aussi les responsabilités des pouvoirs publics quant à la situation de l'emploi culturel : « *l'État (...) doit prendre, avec les collectivités territoriales et les entreprises culturelles subventionnées (radio, télévision, théâtres...) toutes ses responsabilités en terme de financement de l'emploi culturel public. Dans ce cadre, nous demandons dès la prochaine mandature le lancement d'“États Généraux du financement de la création et de l'emploi culturel” rassemblant l'ensemble des partenaires afin, en particulier, de sortir par le haut de la crise liée à la réforme de l'intermittence du spectacle et de l'audiovisuel sans pénaliser les acteurs actuels* ». Mais là encore, nulle précision ne vient indiquer comment seront réunis les moyens publics nécessaires à la pérennisation de ce régime.

### *Europe et mondialisation culturelle*

Le P.S. entend favoriser la construction d'une politique culturelle de l'Union Européenne et la doter de moyens plus importants (ce que soutiendront sans broncher les autres gouvernements européens ?). Les Verts veulent aussi « *placer au cœur du projet de construction européenne, les questions de culture et de civilisations, en levant les ambiguïtés juridiques qui peuvent affecter la diversité culturelle* ». L'UMP consacre plusieurs points de ses propositions (près de la moitié) à envisager les moyens de renforcer sous différents

aspects le rayonnement culturel de la France (créer une instance de pilotage unique sous le modèle du *Goethe Institut* ou du *British Council*, renforcer la place parisienne dans le marché de l'art, attirer les milieux culturels étrangers, etc.). Mais une seule phrase de la synthèse des propositions pour sa Convention évoquait le dialogue interculturel (« *encourager et diffuser l'expression culturelle des populations issues de l'immigration dans un souci d'enrichissement mutuel* »). Or, elle a disparu du projet définitif. Rappelons qu'en 2008, la France présidera l'Union Européenne et que celle-ci a précisément désigné cette année comme étant celle du « dialogue interculturel »... Le P.C.F. déclare son soutien à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle<sup>3</sup>, ainsi qu'à la cause de l'exception culturelle au sein des négociations de l'OMC (sans grandes précisions sur l'état de ces débats<sup>4</sup>). L'UDF souhaite faire de cette convention un cadre juridique international contraignant qui échappe à l'OMC. Mais ce sont les Verts qui font seuls de cet enjeu l'axe structurant de leur projet culturel. Enfin, l'UDF défendra auprès de nos partenaires européens un taux réduit de TVA de 5,5% sur l'ensemble des produits culturels en particulier le disque et la vidéo (et les DVD ?), alors que le P.S. propose « *une loi pour limiter les concentrations horizontales et verticales dans le domaine de la presse, des médias et des industries culturelles* ». Mais quel pourrait être l'impact sur ce point d'une mesure nationale ?

#### *Droits d'auteurs et société de l'information*

Sur cette thématique récente, une certaine unanimité ménageant la chèvre et le chou rassemble la plupart des formations. Le P.S. entend veiller « *à ce que le financement de la création soit préservé et adapté au numérique et à l'Internet. Les auteurs et les créateurs doivent être rémunérés pour leur travail. De nouvelles sources de financement seront recherchées en mettant à contribution les principaux bénéficiaires de la création (fournisseurs d'accès Internet, opérateurs de téléphonie, fabricants de logiciels et de matériels)* ». Si le projet de l'UMP laisse ce point sous silence, sa direction des études avait également invité à rechercher une position d'équilibre « *permettant de saisir toutes les opportunités qu'offre Internet en matière culturelle, sans affaiblir la création* ». Pour l'UDF, la contribution de Frédéric Allinne propose une synthèse plus fine, rappelant le « *droit "inaliénable" de confectionner des compilations privées* », appelant « *au renoncement des industriels aux systèmes de blocage de la copie privée* » et, en contrepartie, soutenant « *la demande des industriels concernant un accroissement des moyens de limitation et de sanction des contrefaçons numériques hors de la sphère privée* ».

---

<sup>3</sup> références

<sup>4</sup> Voir pour plus d'informations, J. Tardif, J. Farchy, *Les enjeux de la mondialisation culturelle*, Hors Commerce, 2006, p. 260 et s.



Pour terminer, on note que toutes ces propositions ne s'écartent guère du modèle français conférant aux acteurs publics et à l'État en particulier, un rôle clef dans le financement et le développement de la vie culturelle. Certes, l'UMP entend renforcer les incitations au mécénat quand bien même les récents dispositifs adoptés en 2003 font déjà du système français un des plus généreux. Ses résultats singulièrement modestes montrent que le mécénat est sans doute, comme le note Françoise Benhamou, plus une affaire de mœurs que d'avantages fiscaux<sup>5</sup>. Mais l'écart le plus important vis-à-vis des modalités nationales de conception et de mise en œuvre des politiques culturelles, se trouve dans le projet des Verts. Entièrement organisé autour de ce nouveau paradigme politique que constitue la diversité culturelle, il entend également faire « *entrer la culture en démocratie* » en favorisant « *la transparence des choix et la participation citoyenne, tant dans le processus de prise de décision que dans l'évaluation de programmes et des projets* ». Là sont sans doute rassemblées les conditions d'une alternative en matière de politique culturelle. À l'image de la façon dont S. Royal entend conduire sa campagne, les propositions des Verts témoignent peut-être d'un basculement des programmes politiques au sein desquels les contenus compteront désormais moins que les procédures. De ce point de vue, au-delà des différences entre propositions, les prochaines échéances électorales opposeront avant tout des façons de faire de la (et des) politique(s).

**Philippe Teillet**

IEP Grenoble / PACTE CNRS

---

<sup>5</sup> *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Le Seuil, 2006, p. 156.